

A

DEPUIS 1985

AGRILOR

CARBONATE 52-54

Amendement calcaire

Le **CARBONATE 52-54** est un amendement calcaire conforme à la norme AFNOR NF U 44-001.

Il est broyé, non séché, et réalisé à partir d'un calcaire très tendre provenant d'une extraction de carrière.

Préconisation d'emploi

Fonction du type de culture et des analyses de sol

Conditionnement

Vrac par camion de 30 T
Big bag de 1 T

Analyse moyenne sur brut

Densité	1.5
Matière sèche	95 %
Granulométrie	0-1 mm (70 % < 315 μ et 90 % < 600 μ)
Solubilité carbonique	> 55 % (action rapide)
Valeur neutralisante (VN)	55
Oxyde de calcium (CaO)	54 %
Carbonate de calcium (CaCO ₃)	89 %
Magnésium (MgO)	0.6 %